

RENCONTRES DE CREIL 14 & 15 novembre 2015

Françoise : mot sur les événements sur Paris ; minute de silence

Intervention du Maire de Montataire

Françoise : point sur la situation actuelle et lancement des travaux

Démocratie sanitaire.

Introduction de Paul CESBRON

C'est l'ensemble du dispositif hospitalier public qui est mis à mal. La loi prévoit pourtant la représentation des différentes parties prenantes, mais de telle sorte que les citoyens n'ont que rarement la parole et qu'il n'y ait pas de réelle démocratie.

Les usagers (citoyens, patients), les soignants, les élus ont des analyses convergentes sur le constat et dénoncent les mêmes choses mais ne parviennent pas à s'accorder sur une riposte commune. Les difficultés, entre autres, entre soignants et associations d'usagers sont importantes.

Concernant les élus, nous connaissons leur versatilité. Il faut tout faire pour que les élus soient plus proches de nos luttes et y contribuent activement comme le fait le Maire de Montataire.

Exemple de Feurs, Gisors, Douarnenez où se mènent des luttes importantes.

Les dispositions prises dans la loi HPST et dans l'actuel projet de loi de santé remettent profondément en cause les possibilités d'expression et le rôle des personnels, des élus et des usagers au sein des différentes instances sanitaires. Elles aboutissent à une pseudo-consultation qui est en réalité un vrai déni de démocratie.

Quelle représentation dans nos hôpitaux ? C'est un point sur lequel nous devons débattre.

Débat :

La loi HPST qui prétendait renforcer la démocratie sanitaire a abouti à l'inverse. Auparavant existaient :

- les conférences de territoire où se retrouvaient des personnels, des médecins, des élus et où il était possible au moins d'échanger,
- les conseils d'administration, organes délibérants dans lesquels il était possible de voter et de défendre des choix. Il faut revendiquer le rétablissement des structures d'échange et de décision, d'autant que nous avons la possibilité d'avoir des analyses fines des données de santé sur un bassin.

Dans le prolongement de la loi HPST, les personnels de santé, les élus et la population sont confrontés partout à la volonté des ARS de museler les associations qui défendent un service, un hôpital, un territoire.

L'exemple de Moutiers, qui a fusionné avec Albertville, est significatif. Il n'est pas unique. Au mois de mars 2015, une enquête publique a été diligentée sur les 27 communes du bassin : 7 000 personnes se sont prononcées pour le projet du collectif et contre celui de l'ARS. Le conseil départemental a voté un texte en faveur du projet du comité.

Dans le même temps, la candidature du comité de défense de l'hôpital de Moutiers au conseil de surveillance, n'a pas été retenue et les représentants des usagers, choisis par le directeur de l'ARS et étrangers au secteur de Moutiers, se sont abstenus.

Fontainebleau : La commission médicale et le comité technique d'établissement ont voté contre le projet de fusion en cours. Les conseils de surveillance ont tous voté en sa faveur.

A l'inverse, le comité du Gers a obtenu, par la lutte et avec le soutien du directeur, la présence d'un représentant au conseil de surveillance où il a pu s'exprimer. Ayant pris l'initiative de rencontrer le personnel au sein de l'hôpital, il a reçu du directeur une lettre recommandée avec demande au Préfet de le relever de ses fonctions. Le Préfet lui a fait savoir qu'il avait bien le droit de rencontrer les personnels et n'a pas donné suite à la demande du directeur.

Aux pratiques dénoncées plus haut s'ajoute l'insuffisance de la représentation des personnels, des élus et des usagers dans les différentes instances.

Face à ce qui constitue en fait une dictature sanitaire, il est nécessaire d'avoir une action, au niveau national, pour exiger une réelle représentativité des personnels, des élus et des usagers dans les instances sanitaires.

Cette absence de démocratie conduit, hors de toute concertation, à des dérives :

- baisses autoritaires du nombre de lits,
- fermetures de services imposées,
- suppressions de postes,
- Négociations souterraines avec quelques interlocuteurs privilégiés et mise en place de groupements hospitaliers de territoire (GHT) avant même que la loi ne soit votée

Le plus souvent, les personnels, les élus et la population, n'ont des dossiers que la version officielle, présentée de façon à les tromper à la fois sur les motifs et sur les conséquences des dispositions proposées. Dans la même situation, leurs représentants dans les instances consultatives votent dans le sens de l'ARS.

L'information de la population est un vrai problème. **Il faut faire en sorte que celle-ci s'approprie les dossiers pour qu'elle vienne en soutien de ceux qui défendent ses intérêts. Il faut le faire dans le cadre de collaborations les plus larges possibles, chacun mettant ses drapeaux en veille.**

A Feurs, le service d'accueil des urgences est menacé dans le cadre de la fusion, depuis 2013, de deux sites. La qualité de la relation entre les praticiens hospitaliers et les médecins généralistes et le bénéfice qui en résulte pour les habitants a conduit les généralistes à affirmer la nécessité de travailler avec les hôpitaux de proximité. A l'origine du mouvement malgré les pressions du secteur privé et de certains politiques, ils ont assuré l'information des patients et entraîné leur mobilisation.

Le comité de Sarlat s'oppose aux projets de l'ARS. Il a fait acte de candidature au Conseil de Surveillance sans résultat. Il a demandé à rencontrer les représentants « officiels » des usagers qui ont voté les projets de l'ARS et a fait une intervention devant les élus communautaires. Ces initiatives sont restées sans suite. Par le biais d'une permanence tous les jeudis devant l'hôpital et d'une pétition, il a obtenu la réunion d'une table ronde avec les élus, les syndicats et l'ARS. Le fait d'être dans l'obligation de recourir à de telles actions pour se faire entendre illustre l'absence de démocratie qui caractérise les dispositions légales en vigueur.

Certains directeurs exercent des pressions et des menaces sur les personnels et manipulent les représentants des usagers. Exemple de Gisors notamment. **De tels comportements doivent être dénoncés.**

